

Face à l'hostilité de la branche professionnelle, le projet de Bac pro Métiers du sport a été abandonné par le ministère et avec lui la volonté de créer une véritable filière sport en lycée professionnel. En lieu et place, une unité facultative secteur sportif (UF2S) a été expérimentée en septembre 2020 dans 6 Bacs pro. Elle va être étendue à d'autres Bacs pro en septembre 2022. À la mention complémentaire Animation et gestion de projets dans le secteur sportif (AG2S) créée en 2018 vient de s'ajouter une mention complémentaire Encadrement secteur sportif (E2S).

(UF2S) : une coloration sans moyens !

À la rentrée 2021, 6 Bacs pro ont été sélectionnés pour développer l'UF2S : AGORA / métiers du commerce / métiers de la vente / métiers de l'accueil / métiers de la sécurité / Animation enfance et personnes âgées.

Pour chaque Bac pro, les compétences communes aux unités UC1 et UC2 du BPJEPS¹ ont été identifiées. Les compétences manquantes seront préparées avec des moyens horaires déjà existants, à savoir les heures de chef-d'œuvre, de co-intervention, d'accompagnement personnalisé, et le temps de l'association sportive (UNSS). Les enseignant·es d'éco-gestion, PSE et EPS sont mobilisé·es.

Ce projet démarre en 1ère professionnelle.

À cela s'ajoute 6 semaines sur les 22 semaines de PFMP dans le secteur sportif.

2 à 4 établissements par académie ont été sélectionnés pour proposer cette option facultative « secteur sportif » dans les Bacs pros sélectionnés. Au final seuls 84 établissements la proposent.

À la rentrée 2022, extension au Bac ASSP et à la famille de métiers Transitions Numériques et Energétiques et donc aux Bacs qui la composent (SN et ses trois options / MELEC / Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables / Maintenance et efficacité énergétique / Métiers du froid et des énergies renouvelables), ainsi qu'à Transport et Logistique ce qui complète la famille GATL. Pour toutes ces spécialités l'UF2S commencera en seconde.

¹BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Mentions Complémentaires (niveau 4)

MC AG2S (Mention complémentaire animation et gestion de projets dans le secteur sportif)

- Activités pour tous
- Activités aquatiques et natation

MC E2S (Mention complémentaire encadrement secteur sportif)

- Activités pour tous
- Activités aquatiques et natation
- Activités de la forme :
cours collectifs, haltérophilie
-muscultation

Ces Mentions Complémentaires ne comportent pas d'enseignement général, elles permettent de finaliser le BP JEPS en obtenant les autres UC qui le composent. Ce diplôme est payant dans le privé, coût assez important.

Un dispositif à moyens constants pour peu d'élèves

À part 4 HSA qui **peuvent** être allouées par le rectorat, cette expérimentation se fait en imputant des heures aux dispositifs déjà existants : chef-d'œuvre, co-intervention, accompagnement personnalisé, temps de l'association sportive (UNSS). Des animateur·trices extérieur·es de Jeunesse et Sport peuvent venir faire des cours au lycée. Au final, les cohortes d'élèves se révèlent très faibles car il ne s'agit pas de classes spécifiques présentes dans chaque établissement.

Une charge de travail qui s'amplifie

Les collègues impacté·es par cette expérimentation sont ceux et celles qui ont déjà subi l'arrivée des familles de métiers, pour certain·es la refonte de leur référentiel tout en assurant la mise en place de tous les nouveaux dispositifs contenus dans la TVP. Qui plus est dans un contexte sanitaire extrêmement dégradé. **Cette charge de travail supplémentaire n'est pas acceptable.**

Poursuite d'études, insertion professionnelle ?

Cette option est juste une coloration qui permet éventuellement une insertion professionnelle dans le secteur « sportif » (périscolaire, associations, enseignes...). Cela répond à un marché de l'emploi très morcelé. Pour parvenir au BP JEPS, la MC nécessite un an d'étude de plus mais reste de niveau 4. Là encore peu de débouchés si ce n'est des boulots à temps partiel et peu rémunérés alors que le ministère prétend sécuriser les parcours professionnels ! La MC demande un an de plus mais reste de niveau 4.

Une « option » discriminatoire

Sous couvert de satisfaire une appétence de certain·es élèves pour le sport, le ministère met en place cette UF2S tout en insistant sur le fait qu'elle s'adresse aux bon·nes élèves et que leur priorité reste l'obtention du Bac.

Les critères pour sélectionner les établissements sont :

- contexte sportif local : qualité et variété des infrastructures, richesse du tissu associatif, proximité éventuelle d'un CREPS ;
- appui des collectivités locales et lien avec les différents projets de la ville.

Les établissements ruraux sont, de fait, totalement oubliés de cette expérimentation.

La CGT Educ'action dénonce cette expérimentation menée au pas de charge et son extension qui se fait sans bilan. Elle repose sur des équipes déjà épuisées par le contexte sanitaire et la réforme de la voie professionnelle. La CGT Educ'action revendique une véritable filière consacrée aux métiers du sport dans les lycées professionnels.



L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !